

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 06-2020

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2020

**Boucllement du préavis N° 01-2017  
Poste de Police Est Lausannois - Mise en conformité du bâtiment  
selon la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV)**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil de la fin du projet susmentionné et de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour sa réalisation, en référence au préavis N°01-2017 (15 mars 2017).

Le décompte final est le suivant :

	Préavis CHF TTC	Dépenses CHF TTC	Différence CHF TTC
<b>Totaux</b>	<b>2'450'000.00</b>	<b>2'449'897.10</b>	<b>102.90</b>

Le total des dépenses nettes de CHF 2'449'897.10 sera amorti par annuités égales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sur une période de 15 ans selon les conclusions du préavis.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 7 octobre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
  
G. Reichen



Le secrétaire  
  
Ph. Steiner

Pully, le 18 novembre 2020